



NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE

BUDGET PRIMITIF ET ANNEXE 2024

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévue à l'article L.2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans les conditions prévues par décret en Conseil d'État. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annuité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle budgétaire » est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décisions modificatives de crédits, compte administratif.

Le budget primitif a été approuvé par le conseil municipal le 12 avril 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle retrace l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services de la commune.

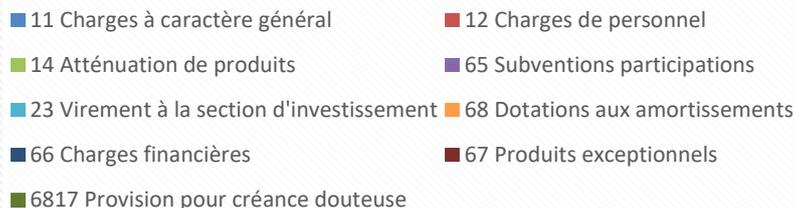
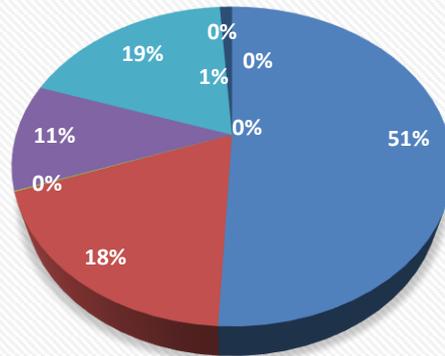
Les dépenses :

Celles-ci s'élèvent à 617 645,98€.

Voici le tableau par chapitre :

Chapitre	Libellé	Prévision 2024
11	Charges à caractère général	313 922,85
12	Charges de personnel	114 600,00
14	Atténuation de produits	650,00
65	Subventions participations	66 784,17
23	Virement à la section d'investissement	115 003,05
68	Dotations aux amortissements	0,00
66	Charges financières	6 620,91
67	Produits exceptionnels	0,00
6817	Provision pour créance douteuse	65,00
	TOTAL DÉPENSES	617 645,98

Dépenses de fonctionnement



Chapitre 011 : Ce chapitre représente les charges générales c'est-à-dire les charges qui servent à faire fonctionner les services communaux (carburants, alimentation cantine, vêtement de travail, entretiens des bâtiments et véhicules, etc.). Ce qui représente la moitié du budget de fonctionnement.

Chapitre 012 : Ce sont les charges de personnel (18%) les salaires, cotisations et formations.

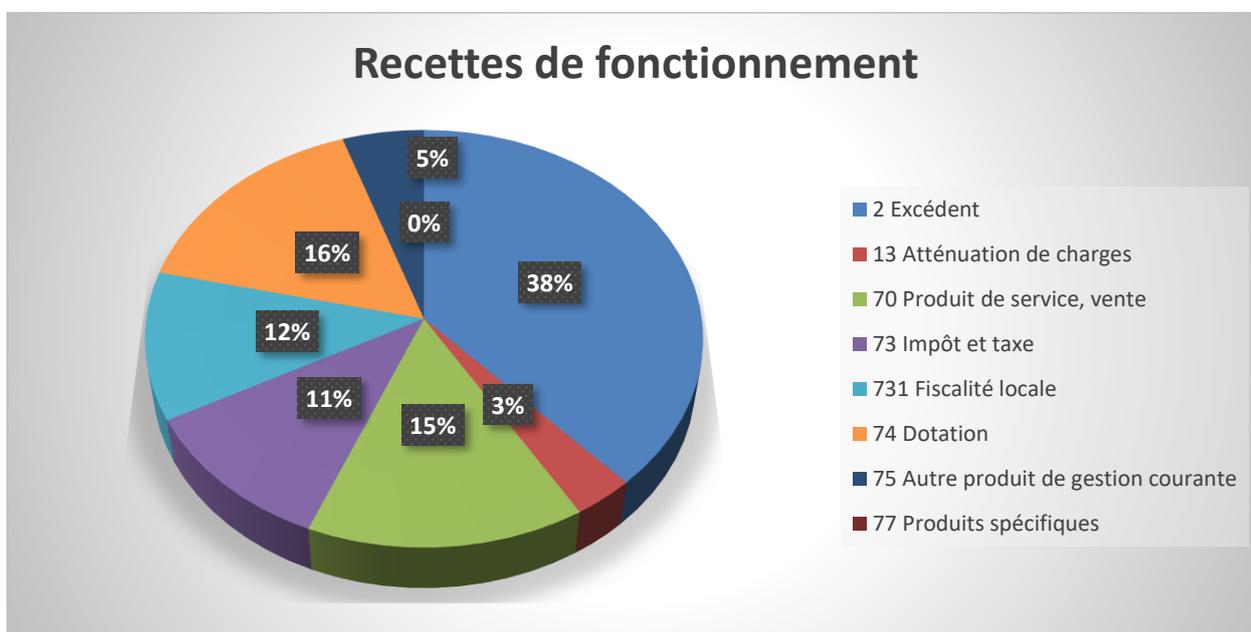
Chapitre 65 : Les subventions et autres cotisations aux associations (SIVU, indemnité élu et cotisations associations) pour une part de 10% au budget.

Les recettes :

Elles sont de 617 645,98€.

Le tableau donné par chapitre ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Prévision 2024
2	Excédent	235 749,37
13	Atténuation de charges	19 908,00
70	Produit de service, vente	91 419,70
73	Impôt et taxe	68 091,91
731	Fiscalité locale	70 697,00
74	Dotation	99 813,00
75	Autre produit de gestion courante	31 967,00
77	Produits spécifiques	0,00
TOTAL RECETTES		617 645,98



Les impôts et taxe ne représentent que 11% des recettes du budget soit 68 091,91€. La fiscalité locale représente 12% soit un montant de 70 665,00€ pas d'augmentation ni de baisse constatée par rapport à l'année dernière

L'excédent du budget 2023 est de 235 749,37€ (38%).

Les dotations de l'état et remboursement de la TVA représentent 16% (99 813,00€).

Les loyers quant à eux ne représentent que 5% soit 31 967,00€ pour l'année 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 796 256,63€.

Les investissements prévus à l'exercice 2024 sont les suivants :

Pour les opérations d'investissements de travaux (Chapitre 23) : 289 768,41€

- Travaux Église : 229 525,74€ qui se compose comme suit :
 - Église 2021-2023 tranche 1 : 4 000,00€
 - Église tranche optionnelle : 175 525,74€
 - Église mobiliers : 50 000,00€
- Reconstruction WC du Foirail : 50 242,67€
- Construction local technique : 10 000,00€

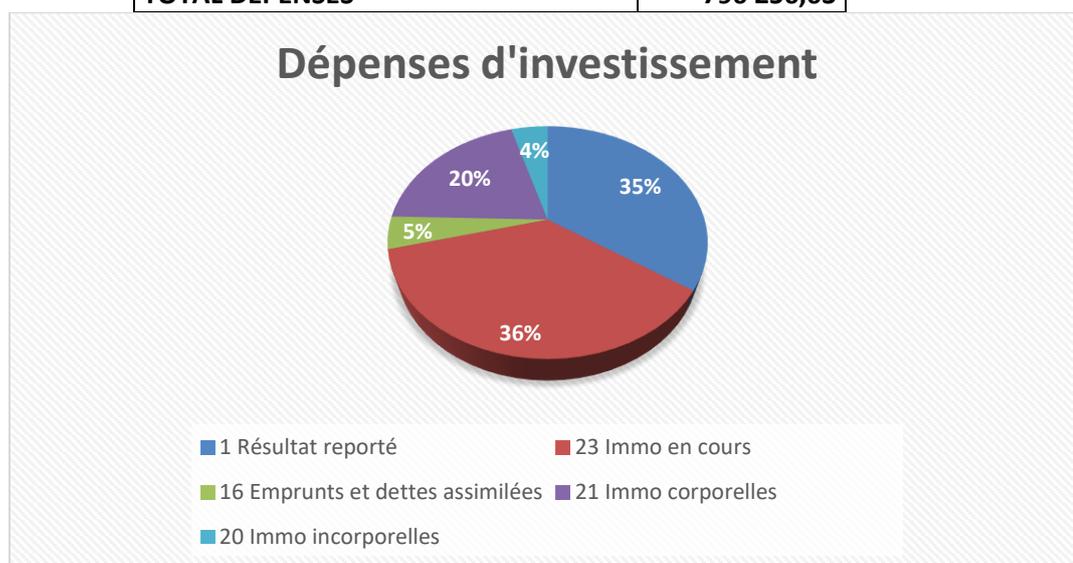
Pour les frais de diagnostics et les travaux sur l'éclairage public (Chapitre 20) : 35 523,09€

Pour les autres opérations d'immobilisations (Chapitre 21) : 160 043,81€

- Travaux cimetière : 4 000,00€
- Aménagement stade FREETNESS : 9 500,00€
- Travaux accessibilités bâtiment La Poste : 18 836,43€
- Achat tracteur tondeur : 23 000,00€
- Travaux mairie : 5 533,38€
- Acquisition foncière : 92 354,00€
- Travaux forestiers Chauzeix : 6 820,00€

Le tableau qui suit reprend les chapitres globaux :

Chapitre	Libellé	Prévision 2024
1	Résultat reporté	275 163,73
23	Immo en cours	289 768,41
16	Emprunts et dettes assimilées	35 757,59
21	Immo corporelles	160 043,81
20	Immo incorporelles	35 523,09
	TOTAL DÉPENSES	796 256,63



Le graphique fait apparaître que les travaux en cours représentent 60% du budget des dépenses d'investissement en cette année 2024.

Les recettes :

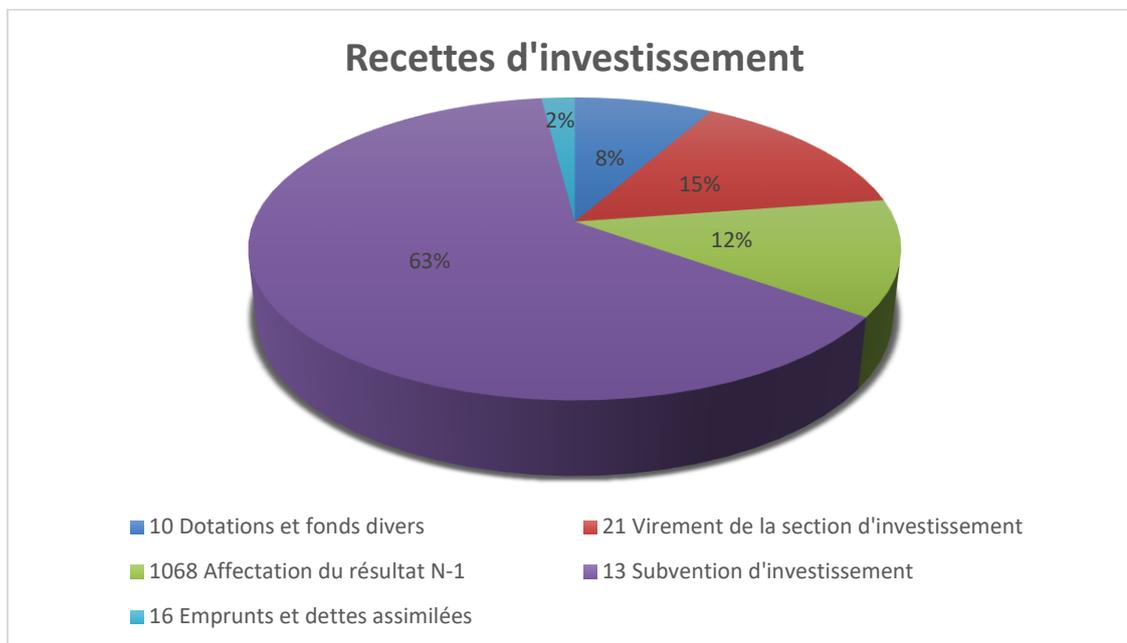
Les recettes d'investissement s'élèvent à 796 256,63€.

Elles sont constituées par :

- Les subventions : 502 408,31€ (État, Région, Département)
- Les fonds de compensation de la TVA : 64 934,32€ (Chapitre 10 dotation et fonds divers)
- Emprunts : 15 599,76€

Le tableau qui suit récapitule les recettes :

Chapitre	Libellé	Prévision 2024
10	Dotations et fonds divers	64 934,32
21	Virement de la section d'investissement	115 003,05
1068	Affectation du résultat N-1	98 311,19
13	Subvention d'investissement	502 408,31
16	Emprunts et dettes assimilées	15 599,76
	TOTAL RECETTES	796 256,63



A noter que les subventions attendues représentent plus de la moitié (63%) des ressources du budget investissement de la commune.

BUDGET ANNEXE : CHAMP PAILLARD 2024

Il est prévu de vendre un lot pour 12 499,00€ que l'on retrouve dans la section recette de fonctionnement.

De plus, il n'y a pas de travaux en prévision.

Section fonctionnement :

Dépenses : 29 362,42€	Recettes : 29 362,42€
-----------------------	-----------------------

Section investissement :

Dépenses : 40 975,78€	Recettes : 40 975,78€
-----------------------	-----------------------